Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20260401-26_04_35-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

MAIRIE DE

35120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 1er avril à 20h30. Date de convocation : 26/03/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur MAINSARD François, Maire de Roz-Landrieux.

Étaient présents : M. François MAINSARD, Maire, Mme Sylvie FIZELIER, M. Éric DELALANDE, Mme Delphine LARCHER, M. Olivier RAOUL, adjoints, Mme Guillemette JOURDAN, M. Olivier MOQUEREAU, Mme Delphine GAUTIER, Mme Virginie ROBINAULT, M. Éric LEDORMEUR, M. Régis ROBIN, M. Jonathan LAFAIX, Mme Tiphaine LEBLAY, M. Benoit ROUPIE, Mme Lise MAINSARD

Secrétaire de séance : M. Benoit ROUPIE

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 15 Quorum : 8

N° 26-04-35 FINANCES : Choix de l'entreprise pour la création d'une voirie provisoire sur la place de la mairie

Vu la délibération n°26-02-06, en date du 18/02/2026, désignant l'entreprise 2LM maître d'œuvre des abords de la boulangerie,
Considérant la nécessité d'une voirie, suite à la démolition du hangar, place de la mairie
Après avoir sollicité plusieurs entreprises et dont les devis sont présentés aux conseillers municipaux :

- ALLIANCE TP : 17 897 € H.T.
- JGTP : 18 073 € H.T.
- POTIN TP : 15 000 € H.T.
- EVEN : 18 000 € H.T

M. le Maire propose de retenir l'offre la mieux-disante :

- POTIN TP : 15 000 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le maire à signer le devis.

Le secrétaire de séance
M. Benoit ROUPIE

Le Maire,
M. MAINSARD François

MAIRIE DE ROZ LANDRIEUX 35120

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Délibération exécutoire à la date de publication.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502461-20260401-26_04_35-DE